



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA VENDÉE**

**PROCES-VERBAL
DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

6 NOVEMBRE 2008

Le 6 novembre 2008, en application du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, s'est réuni le bureau principal de vote placé auprès du Centre de Gestion composé comme suit :

Président : Madame ROUSSEAU, Maire de la CHAPELLE PALLUAU.

Secrétaire : Monsieur Jacques BERNARD, Directeur adjoint du Centre de Gestion.

Assesseurs :

- **C.F.D.T.** : Nathalie RIPOCHE,

- **C.F.T.C.** : Richard BONNET.

- **C.G.T.** : Pascal MAITRE,

- **F.O.** : Jacques BREMAUD,

- **le Syndicat National des Secrétaires de Mairie affilié à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT)** : Madame Françoise GAUTRET.

Délégués de liste :

- **C.F.D.T.** : Yann CHARRIER,

- **C.F.T.C.** : Richard BONNET.

- **C.G.T.** : Jean-Marc MACOUIN,

- **le Syndicat National des Secrétaires de Mairie affilié à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT)** : Madame Magali MOINARD.

- **F.O.** : Olivier BLANCHET.

A 14 heures, le Président a déclaré le scrutin clos.

Il a immédiatement été procédé aux constatations suivantes :

Nombre d'inscrits	5999
Nombre de votants	3448

- Le bureau de vote central a constaté la présence de 5 enveloppes de correspondance ne contenant pas d'enveloppes de vote ou contenant plusieurs enveloppes.

Le Président du Bureau de vote, au vu du nombre total des émargements constatés, a :

- ordonné la poursuite des opérations de dépouillement;

Il a été ensuite procédé aux constatations suivantes :

Enveloppes recensées	3448
Enveloppes sans bulletin	63
Enveloppes contenant des bulletins nuls	169
Enveloppes contenant des bulletins blancs	7
Reste comme suffrages exprimés	3209

ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE LISTE

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CFDT	1538
CFTC	364
CGT	621
FA-FPT	429
FO	257

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé le 6 novembre 2008 à 19 h 00 , en double exemplaire, a été après lecture, signé par le président, le secrétaire, les assesseurs et les délégués de liste.

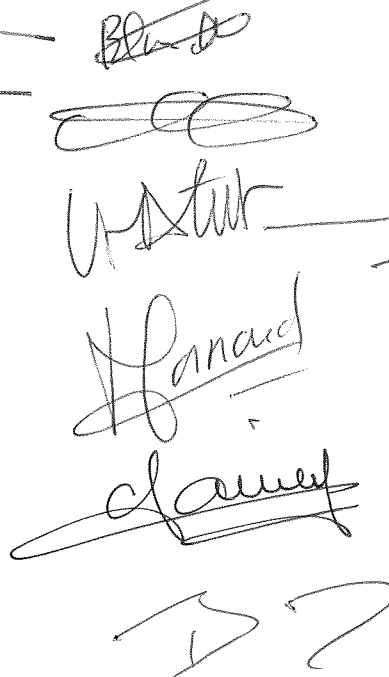
Le Président



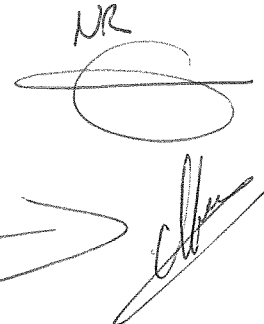
Le Secrétaire



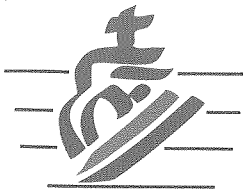
Les délégués de liste



Les assesseurs



Certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la réception en
 Préfecture le 12 NOV. 2008
 et de la publication le



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

ATTRIBUTION DES SIEGES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

NOMBRE D'ELECTEURS	=	5999	voix
NOMBRE DE VOTANTS	=	3448	voix
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	=	7	
SUFFRAGES EXPRIMES	=	3209	voix
QUOTIENT ELECTORAL $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}}$	=	458,42857	

NOMBRE DE VOIX OBTENUES POUR CHAQUE LISTE :

Liste CFDT	=	1538	voix
Liste CFTC	=	364	voix
Liste CGT	=	621	voix
Liste Syndicat N ^{al} Secrétaires de Mairie FA-FPT/Syndicat Nal Secrétaires Généraux et Directeurs généraux	=	429	voix
Liste FO	=	257	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES :

Liste CFDT	=	4	sièges
Liste CFTC	=	1	sièges
Liste CGT	=	1	sièges
Liste Syndicat N ^{al} Secrétaires de Mairie FA-FPT/Syndicat Nal Secrétaires Généraux et Directeurs généraux	=	1	voix
Liste FO	=	0	voix

../..

La désignation des représentants donne donc :

Liste CFDT = 4 sièges

- Titulaire :
- Nathalie RIPOCHE
- Yann CHARRIER
- Tony BRINSTER
- Marie-Dominique VERDON

- Suppléant :
- Marie-Chantal CHARRIER
- Michel CHARRIER
- Béatrice PLAILLY
- Anne PONDEVY

Liste CFTC = 1 siège

- Titulaire :
- Richard BONNET

- Suppléant :
- Nathalie LEROY

Liste CGT = 1 siège

- Titulaire :
- Céline CROCHET

- Suppléant :
- Pascal MAITRE

**Liste Syndicat Nal Secrétaires de Mairie FA-
FPT/Syndicat Nal Secrétaires Généraux et
Directeurs généraux** = 1 siège

- Titulaire :
- Magali MOINARD

- Suppléant :
- Isabelle LEFEVRE

Liste FO = 0 voix

- Titulaire :
Suppléant :

LA ROCHE SUR YON, le 6 novembre 2008

LE PRESIDENT,



LES REPRESENTANTS DE
CHAQUE LISTE,

